

Paris, le 2 juin 2026

**Avis Internet**

**FCP OSTRUM HORIZON 2031**

**Codes ISIN :**

**Part R (C) : FR0013358413**

**Part R(D) : FR0013358421**

**Part N (C) : FR0013358439**

**Part I (C) : FR0014013991**

**Part I (D) : FR00140139A7**

Nous informons les porteurs du fonds « OSTRUM HORIZON 2031 » (le « Fonds ») des modifications suivantes :

- **Prorogation de la période de commercialisation :**

Il est prévu dans la documentation juridique de votre Fonds que sa période de commercialisation dure 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et qu'elle peut être prorogée 6 mois sur décision de la société de gestion, sa durée maximale serait alors de 1 an.

Nous vous informons que Natixis Investment Managers International a décidé d'appliquer cette possibilité de prorogation. La fin de la période de commercialisation de votre Fonds sera donc le 31 décembre 2026.

- **Création d'une nouvelle catégorie de Part :**

Une nouvelle Part N(D) est créée ; elle est réservée aux investisseurs souscrivant via des Distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ou fournissant :

- un service de Conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
- Ou un service de Gestion individuelle de portefeuille sous mandat.

Cette Part revêt les caractéristiques suivantes :

- code ISIN : FR0014018004
- Affectation des revenus : distribution
- Devise de libellé : EUR
- Montant minimal de souscription initiale : 1/10 000<sup>ème</sup> de part
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1/10 000<sup>ème</sup> de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 euros
- Décimalisation en dix-millièmes de part

**Frais :**

- Frais de gestion financière de 0,50 % maximum de l'actif net
- Frais de fonctionnement et autres services : 0,10 % TTC maximum de l'actif net
- Commission de surperformance : Non
- Commission de souscription maximale non acquise au FCP : 2,5% pendant la période de commercialisation et 4% après la période de commercialisation. Puis à partir du 31/12/2031 (12h30) : Néant
- Commission de rachat maximale acquise au FCP : 1% pendant la période de commercialisation puis néant à la fin de la période de commercialisation.

Les autres caractéristiques du Fonds restent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 5 juin 2026.

La documentation juridique du Fonds décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL et sur le site [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International  
43 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
e-mail : [clientservicingAM@natixis.com](mailto:clientservicingAM@natixis.com)